Rapport annuel

COVEA ACTIONS FRANCE

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2025

COVEA FINANCE SAS

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion 4

Rapport de gestion du conseil d'administration 10

Rapport sur le gouvernement d'entreprise 24

Résolutions 29

Rapport du commissaire aux comptes 32

Rapport spécial du commissaire aux comptes 35

COMPTES ANNUELS

Bilan 38
Actif 38
Passif 39

Compte de résultat 40

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion 43

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices 44

Règles & méthodes comptables 46

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice 48

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice 49

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions 50

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés 51
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 51
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 51
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 52
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 53
Exposition directe sur le marché des devises 54
Exposition directe aux marchés de crédit 55
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 56
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 57

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 58
Créances et dettes - ventilation par nature 58
Frais de gestion, autres frais et charges 59
Engagements reçus et donnés 61
Acquisitions temporaires 61
Instruments d'entités liées 62

Détermination et ventilation des sommes distribuables 63
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 63
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 65

Inventaire des actifs et passifs 67

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) **69**

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) **71**

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) **72**

Synthèse de l'inventaire **73**

Informations SFDR **74**

Société de gestion	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Établissement placeur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Commissaire aux Comptes	KPMG AUDIT Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense
Commercialisateur	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

Conseil d'Administration de la Sicav

Présidente Directrice Générale :	Mme Marie-Edmée DE MONTS DE SAVASSE
Administrateurs :	GMF Assurances, représenté par Sophie LANDAIS
	MAAF Assurances SA, représenté par Arnaud BROSSARD
	MMA IARD, représenté par Catherine LOUIS MORICE

Informations concernant les placements et la gestion

Affectation des sommes distribuables :
Résultat net : Actions C et I : capitalisation ; Action D : distribution.
Plus-values réalisées nettes : Actions C, D et I : capitalisation.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher à long terme une plus-value des investissements effectués sur le marché français des actions et titres assimilables, par le biais d'une gestion active.

Indicateur de référence : Aucun indicateur de référence n'est défini.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées :

La gestion est active et discrétionnaire.

Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la Société de gestion.

La philosophie de gestion est construite sur une vision de long terme, fondée sur les fondamentaux qui donnent sens à l'économie et une orientation aux investissements. Cette expertise, basée sur la maximisation de la valeur ajoutée interne, a pour objectifs de proposer et de mettre en oeuvre une allocation d'actifs qui s'exprime à travers les Perspectives Economiques et Financières (PEF). Le PEF présente trois fois par an les scénarios macro-économiques par zone et par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la société de gestion.

L'équipe de gestion détermine des thèmes porteurs, issus des conclusions tirées du PEF mais aussi d'une analyse stratégique des marchés actions. Ces thèmes sont ensuite déclinés à travers des choix de titres.

L'allocation de l'OPCVM est ensuite passée en revue et adaptée notamment lors des comités d'investissement. Au sein de l'univers des titres éligibles, le gérant procède à une analyse des sociétés en fonction de critères portant, entre autres, sur son marché, sur la stratégie, le positionnement produit, le potentiel de croissance, la qualité du bilan, et la valorisation. Ces analyses synthétisées au travers des forces/opportunités et faiblesses/menaces des sociétés, le conduisent à se forger des convictions (achats ou ventes) et à les partager avec l'équipe pour prendre une décision d'investissement collégiale.

L'univers d'investissement de l'OPCVM est déterminé à partir des tendances et thématiques identifiées lors des PEF, de l'application de notre politique ESG et d'analyses fondamentales sur les valeurs conduites par les équipes d'analyse et de gestion en interne. Il est composé de valeurs françaises de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation, soit environ 300 valeurs.

Les valeurs éligibles font l'objet d'une analyse au travers des filtres quantitatifs de « qualité » (rentabilité, endettement, marges, génération de cashflow) et de « croissance » (ventes, résultats, volatilité).

A partir des analyses et conclusions, la stratégie d'investissement de l'OPCVM repose principalement sur la sélection active de valeurs françaises de tous secteurs (dont PME, ETI), cotées ou non, et répondant à l'une des 4 thématiques suivantes afin de répondre à leurs besoins de financement :

- Dynamique des investissements (sécurisation et/ou souveraineté de l'économie française) ;
- Sécurisation des approvisionnements (sécurisation de la production et des approvisionnements axés autour de la ré-industrialisation et de l'économie locale et régionale) ;
- Infrastructures critiques (enjeux de souveraineté, d'infrastructures critiques et de filières stratégiques) ;
- Sécurité sanitaire et alimentaire (sécurité sanitaire et alimentaire assurant la sécurité de la production, des produits et de leur traçabilité).

L'OPCVM investit à hauteur de 75% minimum en actions et/ou valeurs assimilées de sociétés ayant leur siège social en France éligibles au PEA.

Dans un souci de diversification de ses choix d'investissements et afin de saisir toutes les opportunités de performance, l'OPCVM peut être amené à investir dans des actions et/ou valeurs assimilées de sociétés ayant leur siège social hors de France à hauteur maximale de 25% de l'actif net.
Dans sa recherche de performance, la stratégie d'investissement de l'OPCVM n'est pas soumise à une règle particulière en matière d'allocation sectorielle ou en matière de pondération des lignes détenues par rapport à l'actif du portefeuille.

L'équipe de gestion, en complément de l'analyse financière, s'appuie dans le cadre de ses décisions d'investissement, sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères « ESG ») appréciés à partir des données extra-financières disponibles de l'équipe d'analyse financière et extra-financière de la Société de gestion ou sur celles d'un prestataire de données externe.

Afin de garantir une communication proportionnée à la prise en compte des critères ESG, les objectifs suivants sont respectés :
L'analyse extra-financière couvre au minimum :

- 90% des actions de grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par les pays développés et,
- 75% des actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays émergents, des actions émises par des petites et moyennes capitalisations, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield » et de la dette souveraine émise par des pays émergents.

Le taux d'analyse est apprécié en fonction des actifs éligibles et des niveaux maximum d'investissement précisés dans la rubrique « Description des catégories d'actifs ».

Cette analyse est fondée sur une approche en amélioration de note ; la note du placement collectif devant être supérieure à la note de l'univers d'investissement de l'OPC. L'élaboration de cette note est appréciée sur une échelle de 0 à 1, 0 correspondant à la moins bonne note. Le classement des valeurs étant établi à partir des notations décimales. Les objectifs extra-financiers du fonds sont déterminés à partir de notre politique ESG consultable sur le site internet de Covéa Finance :
https://institutionnel.covea-finance.fr/engagements-et-esg/politique-relative-aux-risques-de-durabilite-et-lesg

La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ainsi, la politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise à le limiter à travers un double dispositif s'articulant principalement autour de :

- la mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC, pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations (cf. politique d'exclusion disponible sur le site Internet www.covea-finance.fr.), et
- de la mise en place de critères de sélection extra-financiers déterminés à partir des appréciations de l'équipe de Recherche interne et/ou à partir des données disponibles d'un prestataire externe indépendant en complément des critères de sélection financiers..

Le risque de durabilité est ainsi apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG.

Actuellement, Covéa Finance ne prend pas en compte les principales incidences négatives au sens de l'Article 4 du règlement SFDR pour les raisons suivantes :

- La disponibilité et la qualité des données publiées par les émetteurs ne permettent pas encore de prendre en compte les incidences négatives avec le niveau de granularité et de rigueur que nous souhaitons appliquer dans notre approche ESG ;

- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sera réévaluée dans le cadre du recours à de nouveaux fournisseurs de données et de la mise en place d'un nouveau système de notation ESG conformément à la Politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG disponible à l'adresse www.covea-finance.fr.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport annuel de l'OPC.

Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émettrices disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union européenne s'élève à 0%. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation en vigueur.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'exposition du fonds aux différents risques est la suivante :

- exposition au risque actions : entre 90% et 110% maximum de l'actif net, dont un minimum de 75% de l'actif net dans des sociétés françaises, éligibles au PEA.
- exposition au risque de change : jusqu'à 25% de l'actif net.
- exposition au risque de taux : de 0 à 10% de l'actif net

L'ensemble des informations extra-financières concernant l'OPC est détaillé dans l'annexe précontractuelle du présent prospectus.

Description des catégories d'actifs :

Actions et valeurs assimilées :

L'OPCVM est investi en actions et/ou valeurs assimilées à hauteur minimale de 90% de son actif net dont un minimum de 75% de son actif net en actions et/ou valeurs assimilées émises par des sociétés ayant leur siège social en France, éligibles au PEA.
La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote de sociétés ayant leur siège social en France, sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations (CAC 40) par rapport aux petites et/ou moyennes capitalisations varie en fonction des opportunités de marchés et des valorisations relatives entre les différents titres, quel que soit le secteur concerné. Cependant, l'investissement dans les petites capitalisations n'excédera pas 20% de l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra également investir à hauteur de 25% maximum de son actif net en actions et/ou valeurs assimilées émises par de sociétés ayant leur siège social hors de France.

L'OPCVM n'a pas vocation à investir plus de 10% de son actif net dans des actions et/ou valeurs assimilées émises par des sociétés ayant leur siège social dans des pays émergents.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille de l'OPCVM peut être investi jusqu'à 10% maximum de son actif net dans des titres de créances et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés des Etats membres de l'OCDE et/ou de

l'Union européenne ou par des émetteurs privés, sans clé de répartition prédéfinie, sur tout type de maturité, de devise et de contrainte minimale à l'acquisition de BBB- (Standard and Poor's ou équivalent Moody's et Fitch).

La sélection des titres de créance et des instruments du marché monétaire ne se fait pas exclusivement et mécaniquement sur la base de critères de notation des agences de notation. Elle repose notamment sur une analyse interne du risque crédit. En cas d'évolution de la notation, le critère d'évaluation lié à l'intérêt des porteurs sera privilégié afin de décider de l'opportunité de conserver ou non le titre en portefeuille.

La fourchette de sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 9.

A titre d'exemple, le fonds pourra investir dans des obligations, des obligations convertibles, des titres de créances négociables ou équivalents étrangers.

Parts ou actions d'organismes de placement collectifs :

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de l'actif net, en actions ou parts d'organismes de placement collectifs (y compris des OPCVM indiciels cotés (ETF)) comprenant :

- des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen (dont des OPCVM éligibles au PEA),
- des parts ou actions de FIA de droit français respectant les 4 conditions énoncées à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la société de gestion.

Instruments dérivés :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Change

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments dérivés utilisés :

- Futures sur actions,indices
- Options sur actions, indices
- Swaps sur actions, indices
- Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Des investissements sur des instruments dérivés pourront être réalisés afin de réaliser l'objectif de gestion de l'OPCVM.

Les opérations portant sur les instruments dérivés seront effectuées dans une limite d'engagement de 100% maximum de l'actif net de l'OPCVM. Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs utilisés en direct.

Les futures sur actions/indices sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque actions.

Les options et les swaps sur actions/indices liés aux marchés actions sont utilisés en couverture et/ou exposition d'un risque action. De plus, ils peuvent être utilisés de manière à améliorer le taux de récupération des dividendes.

Le change à terme peut être utilisé en couverture d'une exposition en devises.

Titres intégrant des dérivés :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions
- Change

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Bons de souscription de titres financiers
- Warrants
- Autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés :

L'OPCVM pourra avoir recours sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, à titre accessoire, à des titres intégrant des dérivés à hauteur maximale de 10% de l'actif net dans un esprit de couverture et/ou d'exposition sur des risques actions et/ou change.

Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres :

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée sur le portefeuille.

Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré, l'OPC peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants :

Les garanties financières reçues en espèces seront :
- placées en dépôt auprès d'entités éligibles,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 10% de l'actif net.

Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments :

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100 % de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur au titre d'un investissement dans le fonds sont les suivants :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

Risque de change

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatile et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de durabilité

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs de l'univers d'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes (une baisse des revenus ; des coûts plus élevés ; des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs…). En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Les actions « C » et « D » sont ouvertes à tous souscripteurs. L'action « I » est ouverte aux personnes morales et OPC.

L'OPCVM s'adresse à un investisseur qui souhaite profiter sur le long terme du dynamisme des marchés financiers.
La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Régime fiscal : L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.

La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.
Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.

D'une manière générale, les porteurs des actions de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal.

Cet OPCVM est éligible au PEA.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site www.covea-finance.fr.*
- *Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents periodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.*
  Courriel : communication@covea-finance.fr
- *Date d'agrément par l'AMF : 6 juillet 1999.*
- *Date de création de la Sicav : 29 septembre 1999.*

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de votre Société et pour soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

Environnement Economique

L'année 2025 a été marquée par le retour de Donald Trump à la Maison Blanche et ses répercussions au niveau international. Les annonces d'augmentation des droits de douane s'inscrivent dans l'évolution de l'organisation du commerce mondial basée sur le libre-échange. Ces annonces et décisions américaines ont généré de l'incertitude pour les entreprises et les ménages, mais les conséquences sur l'investissement et la consommation sont pour le moment restées limitées. Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient se sont poursuivis, alors que les Etats-Unis modifiaient leurs priorités stratégiques : moindre soutien aux alliés traditionnels, notamment européens, mais plus d'interventions au Moyen-Orient et en Amérique Latine. L'année a aussi été marquée par le maintien d'une forte instabilité politique en France. Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de 13,1% contre le dollar, à 1,1750 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a chuté de 18,6%, pour terminer l'année à 60,90 dollars.

La nouvelle administration a commencé, dès son installation à la Maison Blanche, à mettre en œuvre ses priorités politiques : baisse de la fiscalité, montée des droits de douane, réduction des dépenses et contrôle de l'immigration. La hausse des droits de douane est utilisée pour des raisons économiques, mais aussi dans des buts géopolitiques. Sur le plan géopolitique, la nouvelle stratégie de sécurité des Etats-Unis, très critique vis-à-vis de l'Europe, confirme la rupture de l'approche américaine vis-à-vis de ses alliés traditionnels. On observe à la fois une volonté de désengagement des affaires européennes et un plus grand interventionnisme, notamment sur le continent américain. La Réserve fédérale a interrompu la détente de sa politique monétaire dans la première partie de l'année. Les banquiers centraux américains craignaient l'impact inflationniste de la hausse des droits de douane annoncée par l'administration Trump. Quelque peu rassurés de ce point de vue et dans un contexte de dégradation du marché du travail, ils ont recommencé à baisser leurs taux directeurs en septembre, procédant à trois mouvements consécutifs de réduction, de 25 points de base chacun. Alors que l'activité économique fait preuve de résistance, la Réserve Fédérale se veut toujours prudente, mais la majorité d'entre eux envisagent des nouvelles baisses de taux ces prochains mois.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre s'est montrée prudente dans la détente de sa politique monétaire, dans un contexte de résistance de l'inflation. Alors que l'activité économique reste fragile, elle a baissé son taux directeur de 100 points de base sur l'ensemble de l'année, à raison de 25 points de base par trimestre. Après les difficultés rencontrées l'année précédente, le gouvernement travailliste est parvenu à élaborer un budget 2026-2027 accueilli favorablement par les marchés, malgré de nouvelles hausses d'impôts.

Les institutions européennes ont amorcé en 2025 un mouvement de simplification de leurs réglementations afin de soutenir la compétitivité des entreprises européennes. Par ailleurs, la Banque centrale européenne a poursuivi la détente de sa politique monétaire au premier semestre, ramenant le taux de la facilité de dépôt de 3,0% à 2,0%, avant de marquer une pause à partir de l'été. Les banquiers centraux européens se veulent attentifs aux risques tant à la hausse qu'à la baisse sur les perspectives d'inflation. C'est pourquoi ils se refusent toujours à donner des indications sur l'orientation de la politique monétaire et insistent encore sur la nécessité d'analyser en profondeur l'ensemble des informations rendues disponibles à chacune de leurs réunions. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée plus résistante que l'envisageait la banque centrale dans un contexte de forte incertitude. La mise en œuvre du plan allemand d'investissements en infrastructures et l'augmentation annoncée des dépenses militaires dans les pays européens, notamment motivée par le désengagement américain de la zone, sont considérées comme des éléments de soutien à l'activité. Sur le plan géopolitique, le soutien à l'Ukraine a été réaffirmé, notamment via la décision de prêter au pays envahi par la Russie 90 Mds€ qui seront empruntés sur les marchés, faute d'accord sur l'utilisation des revenus des fonds russes gelés.

En Chine, à la faiblesse persistante de la demande domestique et aux difficultés rémanentes du secteur immobilier se sont ajoutées les conséquences du durcissement des relations économiques internationales, notamment illustré par la forte augmentation des droits de douane américains. Dans ce contexte, les pressions déflationnistes perdurent dans l'industrie chinoise. Hors Etats-Unis, les exportations chinoises sont toutefois restées très dynamiques sur l'année. Les autorités, qui utilisent leur position de force dans la production d'intrants critiques pour les industries des transitions énergétique et numérique, entendent par conséquent maintenir leur soutien à la croissance de l'activité. Au Japon, le nouveau gouvernement a annoncé des soutiens supplémentaires à l'activité économique, alors que la Banque du Japon a poursuivi le durcissement très progressif de sa politique monétaire. Elle a augmenté son taux directeur de 50 points de base, en deux étapes, alors que l'inflation reste supérieure à son objectif, notamment nourrie par la dynamique des salaires et une activité économique plus dynamique. Mais la forte dépréciation du yen continue à peser sur les prix des importations.

Sources des données: Datastream, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

Présentation de la gestion réalisée sur les actions

Europe

Marchés Financiers

L'année 2025 s'est inscrite dans un environnement de marché marqué par le retour du Politique au cœur des décisions économiques et financières. Les marchés actions ont évolué dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques persistantes, une montée des politiques protectionnistes, des trajectoires monétaires désynchronisées entre grandes zones économiques et une inflation structurellement plus élevée qu'au cours de la décennie précédente.

Aux États-Unis, l'arrivée au pouvoir de Donald Trump a entraîné une inflexion marquée de la politique économique et industrielle, caractérisée par des mesures protectionnistes, une volonté affirmée de relocalisation et une dérégulation accrue, notamment dans le secteur financier. L'économie américaine a ainsi bénéficié en début d'année d'une consommation encore résiliente, soutenue par un marché du travail solide, avant de montrer progressivement des signes de ralentissement sur les segments les plus sensibles au pouvoir d'achat.

Sur le plan monétaire, la Réserve fédérale a adopté une approche graduelle et prudente face à une inflation persistante, alimentée par les tensions salariales et les incertitudes liées aux politiques commerciales et budgétaires. Elle a finalement engagé un cycle d'assouplissement modéré, avec trois baisses de taux à partir du mois de septembre. Dans ce contexte marqué par une volatilité accrue, le marché action américain est néanmoins resté bien orienté sur l'ensemble de l'année, l'indice S&P 500 clôturant en hausse d'environ 17.9% en dollars (3.9% en euros).

En Europe, la faiblesse persistante de la croissance, conjuguée au reflux de l'inflation a offert à la Banque centrale européenne une marge de manœuvre accrue. La BCE a ainsi procédé à plusieurs baisses de taux, ramenant son taux directeur à 2%. Dans ce contexte, l'indice MSCI Europe affiche une hausse de 16.3% sur l'année (en ligne avec la performance de l'indice américain en dollar), soutenus par les secteurs bancaire, des services aux collectivités (enjeux de souveraineté) et de la défense, malgré une volatilité entretenue par les fragilités politiques persistantes en France et en Allemagne. Il est intéressant de souligner le retour de l'intérêt des investisseurs pour les petites et moyennes capitalisations : le MSCI EMU Small Cap progresse de +21,3%, la volonté de reconstituer des chaînes de production au niveau local devient une préoccupation pour les décideurs.

Sur le front des devises, le dollar a enregistré sa plus forte baisse annuelle depuis 2017, pénalisé par l'assouplissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale et par la dégradation des relations commerciales avec ses principaux partenaires. Il s'est ainsi nettement déprécié face à l'euro pour s'établir autour de 1,1750 dollar, en recul d'environ 13% sur l'année.

Dans ce contexte d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques, les matières premières ont affiché des dynamiques contrastées. Les métaux précieux ont fortement progressé en 2025, l'Or confirmant son rôle de valeur refuge, tandis que l'argent a enregistré une envolée spectaculaire, soutenue à la fois par des craintes de pénurie liées aux restrictions chinoises et par une demande structurelle portée par la transition énergétique, l'électronique et l'intelligence artificielle. À l'inverse, le marché pétrolier a évolué dans un environnement très volatil et a terminé l'année en net repli, le WTI enregistrant sa plus mauvaise performance depuis 2020 (-20%). Malgré des rebonds ponctuels liés aux tensions géopolitiques, notamment au Moyen-Orient, le marché est resté dominé par les craintes d'une offre excédentaire et d'un ralentissement de la demande.

Politique de gestion

La gestion de Covea Actions France est active et discrétionnaire, en cohérence avec nos *Perspectives Economiques et Financières (PEF)* et la thématique d'investissement du fonds.

L'année 2025 s'inscrit dans un environnement économique et financier animé par les incertitudes politiques et géopolitiques persistantes. Les annonces de barrières douanières américaines, la poursuite du conflit ukrainien et l'instabilité politique en France notamment constituent des jalons importants. Parallèlement, des dynamiques sectorielles puissantes émergent ou s'accélèrent, qu'il s'agisse de l'essor de l'intelligence artificielle (IA), de la transformation des chaînes de valeur industrielles ou de la poursuite des investissements liés à la transition énergétique.

Cette configuration bénéficie aux valeurs faiblement valorisées comme les financières, les services aux collectivités et également les valeurs fortement exposées au cycle économique comme les valeurs industrielles. En revanche, les valeurs de consommations et les services de communications sont moins recherchées.

Le premier thème concerne le recentrage progressif du portefeuille vers des valeurs de grande capitalisation et de forte qualité motivés par le besoin de liquidité, de visibilité et de robustesse des bilans. Ce mouvement se traduit par la cession de plusieurs petites et moyennes capitalisations au fil du premier semestre et par l'ancrage du portefeuille autour de leaders sectoriels capables de traverser les cycles, comme Airbus, BNP Paribas, Essilor Luxottica, Euronext ou Dassault Aviation. Le deuxième thème consiste en une gestion active de la volatilité induite par les tensions commerciales et politiques, avec une modulation fine de l'exposition aux secteurs sensibles, notamment l'énergie et la défense, et une discipline constante dans la prise de profits sur les valeurs en fort parcours. Le troisième thème structurant porte sur la transition énergétique, l'électrification et les investissements en infrastructures liés aux investissements massifs nécessaire pour le développement de l'Intelligence Artificielle (IA), avec des positions renforcées sur des acteurs bien positionnés pour capter ces flux, tels que Schneider Electric, Technip, Legrand et Saint-Gobain. Enfin, les valeurs de santé s'imposent comme un autre pilier, avec une gestion opportuniste de Sartorius Stedim, Virbac et Biomérieux, afin de capter la reprise post-déstockage. A ces axes s'est ajoutée la résilience de de valeurs de consommation disposant de fortes barrières à l'entrée, incarnées par Essilor Luxottica et L'Oréal.

En début d'année, les actions européennes progressent soutenues par la détente de l'inflation et une baisse des taux de la Banque Centrale Européenne, tandis que l'IA générative « DeepSeek » d'origine chinoise soulève des interrogations sur les futurs besoins d'investissement et d'énergie. Le rebond du luxe, porté par une solide publication de Richemont, conduit à des prises de profits sur LVMH et Hermès. Nous achetons Saint-Gobain et initions Publicis dans le portefeuille. Par ailleurs, nous arbitrons Vetoquinol pour Virbac et réduisons TotalEnergies pour augmenter GTT. La dynamique positive se poursuit grâce à des publications robustes dans la santé et la finance, et à la vigueur des valeurs de défense. La réallocation en dehors des petites capitalisations se poursuit et achetons BNP Paribas afin de réduire notre exposition sur les valeurs financières. Au printemps, les annonces tarifaires américaines provoquent une forte baisse sur les marchés. Nous prenons des profits sur des valeurs industrielles et technologiques (Airbus, Dassault Systèmes, Thalès) ainsi que sur Biomérieux, Danone, et Euronext. En parallèle, nous renforçons BNP Paribas et Schneider Electric sur repli, convaincus de son rôle central dans l'électrification et les infrastructures et achetons Bureau Veritas et Virbac. Avant l'été, dans un contexte de repli des marchés lié aux tensions géopolitiques. Nous réalisons des prises de profits sur Schneider et Legrand, ainsi que sur L'Oréal et Danone, et cédons Quadient. Nous renforçons d'EssilorLuxottica sur repli.

Pendant l'été, alors que la progression des marchés est plus modérée dans un environnement politique incertain, nous diversifions nos expositions à la défense en réallouant Thales vers Exosens et initions ST Microelectronics pour capter la montée en puissance des microcontrôleurs. Nous réduisons Saint-Gobain en raison de signaux moins favorables sur la construction. A la rentrée, alors que l'instabilité politique resurgit en France, nous réduisons Thalès, cédons Sopra Steria dont les perspectives de services informatiques demeurent dégradées, et achetons Technip pour son exposition aux investissements liés à la transition énergétique, tout en renforçant Exosens, porté par la hausse des budgets de défense au niveau européen.

A l'automne, dans un contexte de bonnes publications de résultats, nous réduisons Sartorius Stedim dont les résultats confirment la fin des déstockages et la reprise des consommables. Nous prenons des profits sur le spécialiste des fixations Lisi après un parcours significatif et Virbac à la suite d'une publication solide. Nous réinvestissons dans Euronext, qui bénéficie de nouveaux relais de croissance liés à la digitalisation de la négociation, et l'Oréal sur repli. Les signaux diplomatiques encourageants sur l'Ukraine favorisent les valeurs de la construction au détriment de la défense. Nous prenons des profits sur Safran après une solide performance et renforçons Euronext, pénalisé par l'acquisition d'Athens Stock Exchange mais dont le profil de croissance demeure intact.

Nos principales lignes actions répondent à ces thèmes : Schneider Electric, Airbus, Total, Safran, Bnp Paribas, Hermes, LVMH, L'Oreal, Sanofi et EssilorLuxottica.

A la clôture de l'exercice, le taux d'exposition du fonds est de 97,76%.

Enfin, le fonds veille à avoir un taux d'analyse de notation ESG supérieur à 90% et une note ESG moyenne supérieure à son univers de référence.

Perspectives

Nos Perspectives Economiques et Financières mettent en l'avant l'activisme des Etats dans leur volonté et leurs objectifs affichés de reconquête de souveraineté.

Ces démarches entrainent une compétition accrue pour l'accès aux ressources, dans un environnement mondial moins coopératif et où les politiques monétaires demeurent contraintes par un environnement structurellement plus inflationniste.

Aux Etats-Unis, l'administration actionne de nombreux leviers pour appuyer la reprise en main de l'économique par le Politique. Au-delà des droits de douane et des prises de participation dans les secteurs stratégiques, le regard du Politique se porte sur la Banque centrale avec l'objectif d'aligner davantage la politique monétaire sur le projet économique de l'administration.

En Europe, les marges de manœuvre des Etats s'inscrivent dans un système institutionnel complexe. Les souveraineté(s) des Etats membres se conjuguent avec le domaine de compétence de l'UE, et les initiatives de simplification de la règlementation se confrontent à un long processus de décision. Pour les pays membres de la zone euro, la politique monétaire demeure la compétence exclusive de l'UE et de son bras armé la BCE. La gestion de risques spécifiques nationaux notamment liés aux perturbations politiques ne fait pas partie de ses prérogatives.

Dans ce contexte, le potentiel de baisse de taux directeurs des deux côtés de l'atlantique est limité par l'environnement inflationniste persistant que nous décrivons. Par ailleurs, nous considérons que les parties longues des courbes de taux souverains resteront sous pression, tant liée au contexte d'inflation structurellement plus élevée, qu'à l'importance des émissions de dettes souveraines qui viennent en appui des ambitieux plans d'investissements des Etats. Plus spécifiquement, nous considérons que la volatilité des taux français demeurera élevée.

La dynamique des marchés actions quant à elle se caractérise par une concentration des performances accentuée par le recours au levier de certaines catégories d'acheteurs (particuliers, fonds spéculatifs). Des phénomènes qui ne sont pas sans risques, et qui se traduisent par une volatilité accrue des titres.

Sur les actions, nous privilégierons des entreprises qui évoluent dans des secteurs stratégiques ou qui disposent d'actifs stratégiques ou incontournables. Nous réaffirmons notre volonté d'investir aux Etats-Unis, tout en limitant le risque marginal lié au dollar. Les avantages compétitifs de la zone devraient être des moteurs de croissance pour les entreprises qui y opèrent. En Europe, nous sélectionnons des entreprises qui bénéficieront des différents plans annoncés, tout en restant vigilants quant aux défis liés à leur mise en place.

Dans les deux zones, notre préférence s'oriente vers des sociétés de petites et moyennes capitalisations, plus à même de bénéficier des effets de diffusion des plans d'investissement.

Performances OPC

En 2025, la performance de COVEA ACTIONS FRANCE a été de 10,97 % pour la part IC, de 9,89 % pour la part C, de 9,87 % pour la part D.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Techniques de gestion efficace de portefeuille

L'OPCVM n'a pas eu recours pour l'exercice 2025 à des opérations de cessions et/ou d'acquisitions temporaires de titres.

Pour l'exercice 2025, l'OPC n'a pas eu recours à des dérivés listés (futures).

En fin d'exercice, le fonds n'est pas exposé aux actions via des futures.

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Le taux d'exposition moyen aux actions éligibles au PEA sur l'année 2025 s'élève 97,76%. Le fonds est en permanence investi à 75% en sociétés dont le siège social est enregistré dans l'Espace Economique Européen.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Exercice des droits de vote

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Informations en matière extra-financière

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("Règlement SFDR") et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement "Taxonomie"), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement SFDR, cette règlementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leur correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la règlementation SFDR demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la *Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité* disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique "Nos rapports et politiques".

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 ("produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux"). Les caractéristiques environnementales et sociales sont promues par cet OPC à travers l'application stricte de la politique d'exclusion sectorielle et normative de covéa Finance, par le suivi des notations E, S et G d'une grande partie des émetteurs détenus en portefeuille (notation via notre modèle propriétaire basé sur des données fournisseurs, complétée dans certains cas spécifiques et limités par des notations qualitatives réalisées par l'équipe Analyse Financière et Extra-financière), et par le suivi des controverses pouvant aboutir à l'engagement d'un dialogue actionnarial, jusqu'à l'exclusion des sociétés.

Informations environnementales et/ou sociales liées

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance, ainsi que dans la chaine de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet, du suivi des controverses et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique "Nos rapports et politiques".

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : atténuation du changement climatique ; adaptation au changement climatique ; utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ; transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ; prévention et contrôle de la pollution ; et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, "Do No Significant Harm"). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra-financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissement sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations rentrant dans le cadre du règlement SFTR.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Titres	**Acquisitions**	**Cessions**
COVEA FINANCE SECURITE C	18 827 466,00	21 258 921,30
BUREAU VERITAS	4 702 040,59	7 568 850,87
BNP PARIBAS	11 427 241,87	841 157,01
TOTAL ENERGIES SE	2 262 119,26	8 508 882,29
LOREAL SA	1 614 164,64	9 062 925,26
AIRBUS BR BEARER SHS	3 132 995,02	7 531 484,46
ESSILOR LUXOTTICA SA	9 454 306,65	-
PUBLICIS GROUPE	8 824 189,84	464 278,32
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	3 106 041,66	6 111 332,29
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	4 089 887,98	4 198 370,06

La Sicav peut être investie dans des OPC gérés par Covéa Finance, dont la liste est détaillée dans la section « Inventaire des actifs et passifs » du présent rapport annuel.

Rapport 2025 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2025, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2025) s'est élevé à 17 149 098 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 844 395 euros soit 75% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 4 304 703 euros, soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totales. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2025, 166 personnes. Aucun collaborateur n'a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 9 826 280 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2025.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

(i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
(ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros sur le critère quantitatif (performance liée au panier commun) traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I. Gouvernance au 31 décembre 2025

Conseil d'administration :

- Madame Marie-Edmée DE MONTS DE SAVASSE Présidente-Directrice générale,
- GMF ASSURANCES représentée par Madame Sophie LANDAIS,
- MAAF ASSURANCES SA représentée par Monsieur Arnaud BROSSARD,
- MMA IARD représentée par Madame Catherine LOUIS MORICE.

Commissaires aux comptes :

- KPMG SA représentée par Monsieur Christophe COQUELIN.

II. Informations concernant les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société figure ci-dessous :

LISTE DES MANDATS DE MARIE-EDMEE DE MONTS DE SAVASSE AU 31/12/2025

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA ACTIONS FRANCE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur Général	

LISTE DES MANDATS D'ARNAUD BROSSARD AU 31/12/2025

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Actions Amérique	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions France	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Japon	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Monde	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Euro Souverain	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Moyen Terme	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Multi Europe	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Oblig Inter	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Obligations	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Perspectives Entreprises	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Flexible ISR	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Sécurité	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA

LISTE DES MANDATS DE SOPHIE LANDAIS AU 31/12/2025

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA REAL ESTATE DEVELOPPEMENT I (CORED I)	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	GERANCE	Gérant	LANDAIS Sophie
COVEA SALARIES	FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Conseil de surveillance suppléant	LANDAIS Sophie
COVEA ACTIONS AMÉRIQUE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA ACTIONS FRANCE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA ACTIONS JAPON	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA ACTIONS MONDE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA EURO SOUVERAIN	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA FLEXIBLE ISR (EX COVEA SELECTIF)	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA MOYEN TERME	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA MULTI EUROPE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA OBLIG INTER	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA OBLIGATIONS	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA OBLIGATIONS	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA SÉCURITÉ	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA REAL ESTATE DEVELOPPEMENT II (CORED II)	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	MAAF ASSURANCES SA

LISTE DES MANDATS DE CATHERINE LOUIS MORICE AU 31/12/2025

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
AUZO	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Cons. de surveillance	LOUIS MORICE Catherine
CLARIANE & PARTENAIRES IMMOBILIER 9	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Cons. de surveillance	LOUIS MORICE Catherine
COVEA INVEST	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	LOUIS MORICE Catherine
GMF RECOUVREMENT	SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE	GERANCE	Gérant	LOUIS MORICE Catherine
IENA INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS SAS	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	LOUIS MORICE Catherine
MMA PARTICIPATIONS	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	LOUIS MORICE Catherine
PARIS OFFICE JV LIMITED	PRIVATE LIMITED COMPANY (by shares)	BOARD OF DIRECTORS	Director	LOUIS MORICE Catherine
ASSURLAND.COM	SOCIETE ANONYME	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA COOPERATIONS
CARMA	SOCIETE ANONYME	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA COOPERATIONS
COVEA ACTIONS AMÉRIQUE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD

COVEA ACTIONS FRANCE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA ACTIONS JAPON	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA ACTIONS MONDE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA EURO SOUVERAIN	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA FLEXIBLE ISR (EX COVEA SELECTIF)	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA MOYEN TERME	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA MULTI EUROPE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA OBLIG INTER	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA OBLIGATIONS	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA SÉCURITÉ	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
CARMAVIE	SOCIETE ANONYME	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA VIE

III. Conventions visées à l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

IV. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

V. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président et de directeur général.

VI. Composition du Conseil d'administration

- Changement de représentant permanant de MAAF Assurances S.A.

La société MAAF Assurances S.A est représentée depuis le 15 janvier 2026 par Monsieur Christophe Durand au sein du conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Arnaud Brossard.

VII. Renouvellement de mandats d'administrateurs

Les mandats d'administrateurs de :

- Madame Marie-Edmée DE MONTS,
- GMF Assurances, représentée par Madame Sophie LANDAIS,
- MAAF ASSURANCES SA, représentée par Monsieur Christophe DURAND,
- MMA IARD représentée par Madame Catherine LOUIS MORICE,

arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée générale.

Nous vous proposons de renouveler lesdits mandats d'administrateurs pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale 2032 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2031.

MODIFICATION STATUTAIRE

- **Modification de l'article 8 « *Emissions, rachats des actions* » des statuts.**

L'intégralité des dix paragraphes de l'article 8 demeure inchangée. Il est rajouté les paragraphes suivants :

« Dispositif de plafonnement des rachats ou "gates" :

L'OPCVM peut mettre en œuvre le dispositif dit de « gates » permettant d'étaler les demandes de Rachats des porteurs de l'OPCVM sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Ce dispositif à caractère exceptionnel ne peut être mis en œuvre qu'en cas de survenance concomitante de crise avérée d'une particulière gravité entraînant une dégradation subite et imprévisible de la liquidité sur les marchés financiers et de rachats importants au passif de l'OPCVM.

Description de la méthode employée :

Il est rappelé aux porteurs de l'OPCVM que le seuil de déclenchement des « gates » correspond au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts de l'OPCVM dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts de l'OPCVM dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et

- l'actif net ou le nombre total des parts de l'OPCVM

L'OPCVM disposant de plusieurs catégories de parts, le seuil de déclenchement de la procédure est le même pour toutes les catégories de parts de l'OPCVM.

Le seuil au-delà duquel les « gates » sont déclenchées se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative de l'OPCVM, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs qu'il détient.

Ce dernier est fixé à 5% de l'actif net de l'OPCVM et s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif de l'OPCVM et non de façon spécifique selon les catégories de parts de l'OPCVM.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement des « gates », l'OPCVM peut toutefois décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

La durée maximale d'application des « gates » est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.

Modalités d'information des porteurs :

En cas d'activation du dispositif de « gates », l'ensemble des porteurs de l'OPCVM sera informé par tout moyen, à travers le site internet de Covéa Finance.

S'agissant des porteurs de l'OPCVM dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

Traitement des ordres non exécutés :

Les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs de l'OPCVM ayant demandé un rachat depuis la dernière date de centralisation. S'agissant des ordres non exécutés, ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs de l'OPCVM.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des parts de l'OPCVM, à une même date de centralisation, sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, l'OPCVM peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7,5% de l'actif net (et donc exécuter 75% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Cas d'exonération :

Dans le cas d'un aller/retour fiscal, à savoir, une demande de rachat de parts concomitante et liée à une demande de souscription sur la même date de VL, le même code ISIN, un même nombre de parts, un même intermédiaire et sur un même compte, ne fera pas partie du mécanisme de calcul de la gate et sera donc par conséquent honoré tel quel. »

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le conseil d'administration

RÉSOLUTIONS

Assemblée Générale Mixte
du 16 avril 2026

Projet de texte des résolutions

A titre ordinaire :

Première résolution

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'assemblée générale donne en conséquence quitus aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que les revenus nets de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élèvent à 3 604 622,17 euros. Compte tenu de l'absence de report à nouveau et après intégration des régularisations, les revenus nets s'élèvent à 3 604 622,17 euros.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'Administration et conformément aux dispositions du prospectus, décide de les affecter comme suit :

- actions C : 1 304 318,46 euros à la réserve de capitalisation ;
- actions D : 513 311,68, dont 505 909,13 euros distribués en dividendes et 7 402,55 euros affectés au report à nouveau ;
- actions I : 1 786 992,03 euros à la réserve de capitalisation.

Le dividende sera mis en paiement le 13 mai 2025.

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été de :

- 2025 : 0,57 euros (actions D) ;
- 2024 : 0,71 euros (actions D) ;
- 2023 : 0,51 euros (actions D).

L'assemblée générale constate que les plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élèvent à 19 157 901,58 euros et décide, conformément aux dispositions du prospectus, de les affecter comme suit :

- actions C : 9 151 072,36 euros à la réserve de capitalisation ;
- actions D : 3 544 492,40 euros à la réserve de capitalisation ;
- actions I : 6 462 336,82 euros à la réserve de capitalisation.

Troisième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce et sur le gouvernement d'entreprise, approuve les termes desdits rapports.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide sur proposition du conseil d'administration de renouveler les mandats d'administrateurs de Madame Marie-Edmée DE MONTS, GMF Assurances, MAAF ASURANCES S.A., MMA IARD, pour une durée de six années, soit jusqu'à L'assemblée générale 2032 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2031.

A titre extraordinaire :

Cinquième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de modifier l'article 8 des statuts intitulé ***« Emissions, rachats des actions »***.

L'intégralité des dix paragraphes de l'article 8 demeure inchangée. Il est rajouté les paragraphes suivants :

« Dispositif de plafonnement des rachats ou "gates" :

L'OPCVM peut mettre en œuvre le dispositif dit de « gates » permettant d'étaler les demandes de Rachats des porteurs de l'OPCVM sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Ce dispositif à caractère exceptionnel ne peut être mis en œuvre qu'en cas de survenance concomitante de crise avérée d'une particulière gravité entraînant une dégradation subite et imprévisible de la liquidité sur les marchés financiers et de rachats importants au passif de l'OPCVM.

Description de la méthode employée :

Il est rappelé aux porteurs de l'OPCVM que le seuil de déclenchement des « gates » correspond au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts de l'OPCVM dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts de l'OPCVM dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et

- l'actif net ou le nombre total des parts de l'OPCVM

L'OPCVM disposant de plusieurs catégories de parts, le seuil de déclenchement de la procédure est le même pour toutes les catégories de parts de l'OPCVM.

Le seuil au-delà duquel les « gates » sont déclenchées se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative de l'OPCVM, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs qu'il détient.

Ce dernier est fixé à 5% de l'actif net de l'OPCVM et s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif de l'OPCVM et non de façon spécifique selon les catégories de parts de l'OPCVM.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement des « gates », l'OPCVM peut toutefois décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

La durée maximale d'application des « gates » est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.

Modalités d'information des porteurs :

En cas d'activation du dispositif de « gates », l'ensemble des porteurs de l'OPCVM sera informé par tout moyen, à travers le site internet de Covéa Finance.

S'agissant des porteurs de l'OPCVM dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

Traitement des ordres non exécutés :

Les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs de l'OPCVM ayant demandé un rachat depuis la dernière date de centralisation. S'agissant des ordres non exécutés, ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs de l'OPCVM.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des parts de l'OPCVM, à une même date de centralisation, sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, l'OPCVM peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7,5% de l'actif net (et donc exécuter 75% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Cas d'exonération :

Dans le cas d'un aller/retour fiscal, à savoir, une demande de rachat de parts concomitante et liée à une demande de souscription sur la même date de VL, le même code ISIN, un même nombre de parts, un même intermédiaire et sur un même compte, ne fera pas partie du mécanisme de calcul de la gate et sera donc par conséquent honoré tel quel. »

A titre ordinaire et extraordinaire :

Sixième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV
COVEA ACTIONS FRANCE

8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA ACTIONS FRANCE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Christophe Coquelin
KPMG le 13/04/2026 16:48:45

Christophe Coquelin
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

SICAV
COVEA ACTIONS FRANCE

8-12, rue Boissy d'Anglas – 75008 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la SICAV COVEA ACTIONS FRANCE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris la Défense,

KPMG S.A.

Signature numérique de
Christophe Coquelin
KPMG le 13/04/2026 16:48:45

Christophe Coquelin
Associé

COMPTES ANNUELS

BILAN
Actif

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**258 726 880,69**	**301 678 405,64**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	258 726 880,69	301 678 405,64
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**5 952 750,00**	**8 273 817,30**
OPCVM	5 952 750,00	8 273 817,30
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**264 679 630,69**	**309 952 222,94**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**226 584,24**	**9 240,50**
Comptes financiers	**553 745,33**	**426 172,15**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**780 329,57**	**435 412,65**
Total Actif I + II	**265 459 960,26**	**310 387 635,59**

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	240 443 976,04	317 987 658,65
Report à nouveau sur revenu net	8 785,19	79,39
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	24 692 762,09	-7 872 429,08
Capitaux propres I	**265 145 523,32**	**310 115 308,96**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**265 145 523,32**	**-**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**-**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**314 436,94**	**272 326,63**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**314 436,94**	**272 326,63**
Total Passifs: I + II + III + IV	**265 459 960,26**	**310 387 635,59**

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	7 752 816,64	10 178 254,79
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	14 424,28	39 276,02
Sous-total Produits sur opérations financières	**7 767 240,92**	**10 217 530,81**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-
Sous-total charges sur opérations financières	**-**	**-**
Total Revenus financiers nets (A)	**7 767 240,92**	**10 217 530,81**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-3 357 146,87	-3 394 970,26
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-3 357 146,87**	**-3 394 970,26**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**4 410 094,05**	**6 822 560,55**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-814 257,07**	**-505 739,55**
Sous-total revenus nets I = C + D	**3 595 836,98**	**6 316 821,00**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	22 074 398,63	3 312 821,06
Frais de transactions externes et frais de cession	-331 384,83	-268 258,03
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**21 743 013,80**	**3 044 563,03**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-2 585 112,22**	**-569 762,09**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**19 157 901,58**	**2 474 800,94**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	3 937 262,22	-16 449 049,96
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-917,15	1 128,47
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**3 936 345,07**	**-16 447 921,49**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-1 997 321,54**	**-216 129,53**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**1 939 023,53**	**-16 664 051,02**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**24 692 762,09**	**-7 872 429,08**

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion : L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher à long terme une plus-value des investissements effectués sur le marché français des actions et titres assimilables, par le biais d'une gestion active.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**
Actif net total	**265 145 523,32**	310 115 308,96	360 930 323,28	223 301 740,62	306 438 202,09

Exprimés en EUR

	31.12.2025	**31.12.2024**	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**
PART CAPITALISABLE A					
FR0000289381					
Nombre de parts ou actions	**1 681 622,2174**	1 734 069,8563	1 897 316,0905	1 928 090,2186	1 985 422,171
Valeur liquidative unitaire	**75,24**	68,47	70,64	60,06	68,67
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**6,21**	1,51	4,08	5,52	6,33

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31.12.2025	31.12.2024	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021
PART CAPITALISABLE I					
FR0011120377					
Nombre de parts ou actions	**380 479,6808**	896 541,2472	1 040 832,8964	583 945	817 554
Valeur liquidative unitaire	**236,05**	212,71	217,27	182,92	207,09
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**21,68**	6,85	14,50	18,52	20,86

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31.12.2025	31.12.2024	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021
PART DISTRIBUABLE D					
FR0000298168					
Nombre de parts ou actions	**887 559,8713**	13 107,7078	14 122,5534	14 742,6954	14 779,837
Valeur liquidative unitaire	**54,97**	50,69	52,76	45,24	51,8
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**0,57**	0,71	0,51	0,43	0,06
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**3,99**	0,41	2,56	3,73	4,77

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.
- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
  i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc…) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
  ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :
  Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.
- Opérations de gré à gré :
  Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :
- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Devise de comptabilité
La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Changements intervenus
· Prise en charge des frais valorisateur par le fonds
· Arrivée à échéance du label Relance et de ses exigences

Changements à intervenir
· Prise en charge par le fonds des fais liés au(x) label(s) détenus
· Mise en place des mécanismes de "gates" et de "swing pricing"

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application
Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice
Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions
Résultat net : Actions C et I : capitalisation ; Action D : distribution.
Plus-values réalisées nettes : Actions C, D et I : capitalisation.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**310 115 308,96**	**360 930 323,28**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	52 735 612,99	6 695 144,37
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-127 164 628,12	-50 922 303,77
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 410 094,05	6 822 560,55
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	21 743 013,80	3 044 563,03
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	3 936 345,07	-16 447 921,49
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-630 223,43	-7 057,01
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**265 145 523,32**	**310 115 308,96**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART CAPITALISABLE A

FR0000289381	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	109 105,3874	7 972 501,36
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-161 553,0263	-11 633 273,93
Solde net des souscriptions/rachats	**-52 447,6389**	**-3 660 772,57**
PART CAPITALISABLE A		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

PART CAPITALISABLE I

FR0011120377	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-516 061,5664	-115 305 833,84
Solde net des souscriptions/rachats	**-516 061,5664**	**-115 305 833,84**
PART CAPITALISABLE I		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

PART DISTRIBUABLE D

FR0000298168	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	878 741,4668	44 763 111,63
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-4 289,3033	-225 520,35
Solde net des souscriptions/rachats	**874 452,1635**	**44 537 591,28**
PART DISTRIBUABLE D		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0000289381	PART CAPITALISABLE A	Capitalisable	EUR	126 531 599,22	1 681 622,2174	75,24
FR0011120377	PART CAPITALISABLE I	Capitalisable	EUR	89 815 896,55	380 479,6808	236,05
FR0000298168	PART DISTRIBUABLE D	Distribuable	EUR	48 798 027,55	887 559,8713	54,97

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	France+/-	Pays-Bas+/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	258 726,88	234 271,27	24 455,61	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**258 726,88**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	**-**	-	-	-	-
Obligations	**-**	-	-	-	-
Titres de créances	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**553,75**	-	-	-	553,75
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-**	-	-	-	-
Emprunts	**-**	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	-	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**-**	**-**	**-**	**553,75**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	553,75	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**553,75**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	USD+/-	GBP+/-	NOK+/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	20,14	0,01	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**20,14**	**0,01**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [1] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[1] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.12.2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	5 639,49
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	220 944,75
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	**226 584,24**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-3 438,13
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-310 998,81
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-
Total des dettes	**-314 436,94**
Total des créances et dettes	**-87 852,70**

Frais de gestion, autres frais et charges

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Frais facturés à l'OPCVM	**Assiette**	**Taux, barème**
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part C : 1,60 % maximum Part D : 1,60 % maximum Part I : 0,60 % maximum
Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,02 % maximum
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	OPC: Néant ETF : 0,07% maximum Actions : de 0 à 0,09% maximum prélevés par l'intermédiaire sur l'opération achat/vente
Prélevée par l'intermédiaire sur l'opération d'achat/vente d'actions	Commission/forfait par lot	Futures : Commission de 3,30 € maximum par contrat futures (à la charge de l'OPC) et/ou par lot
Prélevée selon les opérations/instruments par l'intermédiaire	Montant	Obligations/TCN : Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

* Les frais de fonctionnement sont supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes qui sont supportés par le fonds, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, des frais valorisateur ainsi que des éventuels frais fiscaux ("Tax agent" local).

** Cette tarification est fonction des actifs éligibles à l'actif de votre fonds.

L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais de fonctionnement et autres services pour lesquels le prélèvement en frais réels a été choisi qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information des porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen. Cette information sera publiée préalablement à la prise d'effet de la majoration.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, veuillez-vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés (DIC).

PART CAPITALISABLE A

FR0000289381	31.12.2025
Frais fixes	2 000 947,60
Frais fixes en % actuel	1,60
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART CAPITALISABLE I

FR0011120377	31.12.2025
Frais fixes	803 024,35
Frais fixes en % actuel	0,61
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART DISTRIBUABLE D

FR0000298168	31.12.2025
Frais fixes	553 174,92
Frais fixes en % actuel	1,60
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31.12.2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0000931412	COVEA FINANCE SECURITE C	5 952 750,00
Total			**5 952 750,00**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**3 595 836,98**	**6 316 821,00**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Revenus de l'exercice à affecter *(**)*	**3 595 836,98**	**6 316 821,00**
Report à nouveau	8 785,19	79,39
Sommes distribuables au titre du revenu net	**3 604 622,17**	**6 316 900,39**

PART CAPITALISABLE A

FR0000289381	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 304 318,46	1 664 863,04
Total	**1 304 318,46**	**1 664 863,04**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART CAPITALISABLE I

FR0011120377	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 786 992,03	4 642 601,17
Total	**1 786 992,03**	**4 642 601,17**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART DISTRIBUABLE D

FR0000298168	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	505 909,13	9 306,47
Report à nouveau du revenu de l'exercice	7 402,55	129,71
Capitalisation	-	-
Total	**513 311,68**	**9 436,18**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	887 559,8713	13 107,7078
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,57	0,71
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**19 157 901,58**	**2 474 800,94**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter *(**)*	**19 157 901,58**	**2 474 800,94**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**19 157 901,58**	**2 474 800,94**

PART CAPITALISABLE A

FR0000289381	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	9 151 072,36	956 874,31
Total	**9 151 072,36**	**956 874,31**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART CAPITALISABLE I

FR0011120377	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	6 462 336,82	1 512 460,32
Total	**6 462 336,82**	**1 512 460,32**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART DISTRIBUABLE D

FR0000298168	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	3 544 492,40	5 466,31
Total	**3 544 492,40**	**5 466,31**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**258 726 880,69**	**97,58**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**258 726 880,69**	**97,58**
act de ser d interm pour le transport de fret			6 248 844,00	2,36
ID LOGISTICS GROUP	EUR	15 204	6 248 844,00	2,36
act d ingenierie et de cons technique connexe			7 403 389,66	2,79
SPIE SA	EUR	121 221	5 971 346,46	2,25
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	44 090	1 432 043,20	0,54
Activites d agence de publicite			7 355 194,14	2,77
PUBLICIS GROUPE	EUR	82 997	7 355 194,14	2,77
Activites de programmation informatique			4 271 340,75	1,61
CAPGEMINI SE	EUR	30 027	4 271 340,75	1,61
Autre intermediation monetaire			17 704 956,27	6,68
BNP PARIBAS	EUR	153 413	12 394 236,27	4,68
EURONEXT	EUR	41 490	5 310 720,00	2,00
Blanchisserie-teinturerie			4 443 073,44	1,68
ELIS SA	EUR	183 144	4 443 073,44	1,68
Construction aeronautique et spatiale civile			36 794 624,70	13,88
AIRBUS BR BEARER SHS	EUR	77 987	15 472 620,80	5,84
DASSAULT AVIATION SA	EUR	13 098	3 586 232,40	1,35
LISI	EUR	93 141	4 945 787,10	1,87
SAFRAN	EUR	43 006	12 789 984,40	4,82
Construction aeronautique et spatiale militaire			6 801 160,80	2,56
THALES SA	EUR	29 596	6 801 160,80	2,56
Distribution combustibles gazeux par conduites			5 788 405,80	2,18
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	EUR	36 963	5 788 405,80	2,18
Édition d'autres logiciels			1 774 888,00	0,67
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	74 450	1 774 888,00	0,67
Exploitation laiteries et Fabr. fromage			5 557 950,64	2,10
DANONE SA	EUR	72 388	5 557 950,64	2,10
Extraction pétrole brut			14 449 786,65	5,45
TOTAL ENERGIES SE	EUR	259 935	14 449 786,65	5,45
Fabr. et rechapage pneumatiques			2 626 828,28	0,99
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	92 788	2 626 828,28	0,99
Fabr. parfums et Prod. pour la toilette			14 249 396,20	5,37
INTER PARFUMS	EUR	128 180	3 232 699,60	1,22

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
LOREAL SA	EUR	30 051	11 016 696,60	4,15
Fabrication composants électroniques			5 846 848,08	2,21
EXOSENS	EUR	74 440	3 606 618,00	1,36
STMICROELECTRONICS NV	EUR	99 832	2 240 230,08	0,85
Fabrication d'autres matériels électriques			7 805 260,50	2,94
LEGRAND	EUR	61 338	7 805 260,50	2,94
Fabrication d'autres Prod. alimentaires n.c.a.			3 465 466,00	1,31
ROBERTET S.A.	EUR	3 947	3 465 466,00	1,31
Fabrication d'autres Prod. chimiques n.c.a.			2 534 385,70	0,96
ARKEMA	EUR	48 598	2 534 385,70	0,96
Fabrication d'autres Prod. métalliques n.c.a.			8 561 907,68	3,23
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	98 458	8 561 907,68	3,23
Fabrication d'autres textiles n.c.a.			11 783 466,00	4,44
HERMES INTERNATIONAL	EUR	5 553	11 783 466,00	4,44
Fabrication de vêtements de dessus			11 665 470,00	4,40
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	18 086	11 665 470,00	4,40
Fabrication gaz industriels			13 774 988,04	5,20
AIR LIQUIDE	EUR	31 241	5 006 682,66	1,89
AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	EUR	54 713	8 768 305,38	3,31
Fabrication préparations pharmaceutiques			18 776 897,24	7,08
BIOMERIEUX SA	EUR	52 250	5 763 175,00	2,17
SANOFI	EUR	129 067	10 676 422,24	4,03
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	11 130	2 337 300,00	0,88
Fabrication Prod. pharmaceutiques base			2 887 170,00	1,09
VIRBAC SA	EUR	8 076	2 887 170,00	1,09
Fabr instrumt & fourn. à usage médical,dentaire			10 290 207,40	3,88
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	38 126	10 290 207,40	3,88
Fabr moteurs, génératrices & transfo. électriques			18 916 027,20	7,13
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	80 528	18 916 027,20	7,13
Toutes aut act specialisees. scientifiques et tech			6 948 947,52	2,62
BUREAU VERITAS	EUR	255 664	6 948 947,52	2,62
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**5 952 750,00**	**2,24**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**5 952 750,00**	**2,24**
COVEA FINANCE SECURITE C	EUR	25 000	5 952 750,00	2,24
Total			**264 679 630,69**	**99,82**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**264 679 630,69**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**780 329,57**
Autres passifs (-)	**-314 436,94**
Total = actif net	**265 145 523,32**

INFORMATIONS SFDR

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Dénomination du produit : COVÉA ACTIONS FRANCE

Identifiant d'entité juridique: 969500T0F2CKQPGIDX43

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
●● ☐ Oui	●● ☒ Non
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** N/A ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** N/A	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques ont été atteintes de la manière suivante :

1. La politique d'exclusion a été appliquée et le fonds n'a pas investi dans les titres exclus à cause de leur expositions charbon ou énergies non-conventionnelles.

2. L'engagement sur l'amélioration de la note du portefeuille par rapport à son univers a été tenu.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	31/12/2025
Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel	0,0%
Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)	0,0%
Note moyenne ESG du portefeuille	0,62
Note moyenne ESG de l'univers	0,47

Sources : Covéa Finance, S&P Trucost, ISS, Urgewald

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte dans l'exercice du filtre DNSH. Celui-ci repose sur les indicateurs suivants :

- Pilier E (Environnement) :
  - Intensité de gaz à effet de serre
  - Rejets dans l'eau
- Pilier S (Social) :
  - Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE
  - Ratio moyen de femmes vs hommes dans les conseils d'administration

Covéa Finance tient également compte des principales incidences négatives (« PAI ») dans sa politique d'exclusion. Ces exclusions couvrent les sujets suivants : armes controversées, tabac, jeux d'argent et de paris, et combustibles non conventionnels.

Par ailleurs, Covéa Finance applique un suivi des controverses qui vise à identifier les controverses sur les piliers E, S et G.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	7,15 %	FRANCE
AIRBUS GROUP SE	Industrie	5,85 %	FRANCE
TOTALENERGIES SE	Energie	5,46 %	FRANCE
SAFRAN	Industrie	4,83 %	FRANCE
BNP PARIBAS	Produits financiers	4,68 %	FRANCE
HERMES INTERNATIONAL	Consommation Discrétionnaire	4,45 %	FRANCE
LVMH	Consommation Discrétionnaire	4,41 %	FRANCE
L OREAL	Biens de consommation de Base	4,16 %	FRANCE
SANOFI	Soins de santé	4,03 %	FRANCE
ESSILORLUXOTTICA SA	Soins de santé	3,89 %	FRANCE
AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	Matériaux	3,31 %	FRANCE
SAINT-GOBAIN	Industrie	3,23 %	FRANCE
LEGRAND	Industrie	2,95 %	FRANCE
PUBLICIS GROUPE	Services de Communication	2,78 %	FRANCE
BUREAU VERITAS	Industrie	2,63 %	FRANCE

Hors dérivés

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

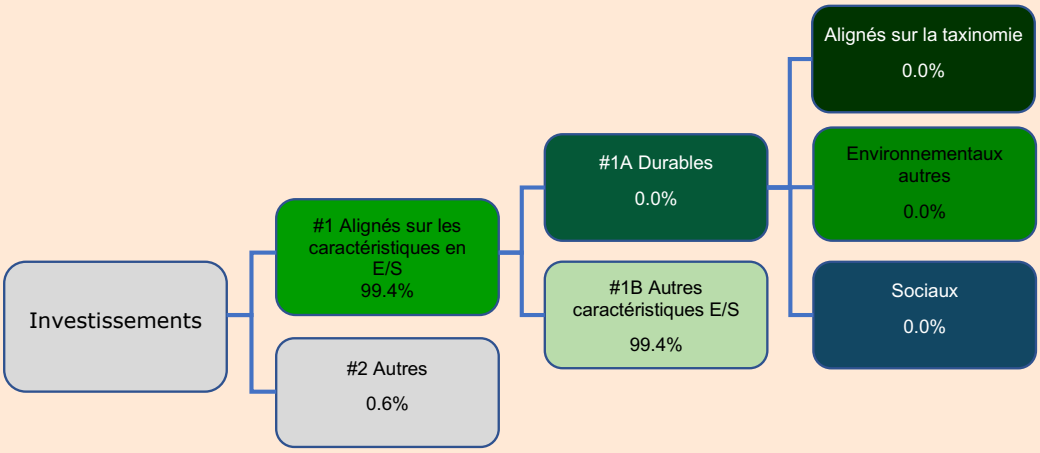

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale

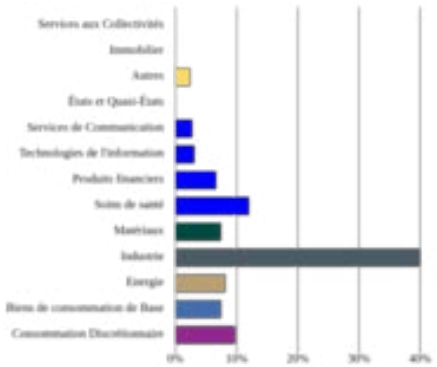

Exposition sectorielle – Combustibles fossiles

Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Distribution et vente au détail de biens de	0,00 %	0,00 %

consommation de base		
Consommation discrétionnaire, distribution et vente au détail	0,00 %	0,00 %
Transports	2,36 %	0,00 %
Services financiers	2,00 %	0,00 %
Services de Télécommunication	0,00 %	0,00 %
Services Commerciaux et Professionnels	6,55 %	2,25 %
Services Consommateurs	0,00 %	0,00 %
Services aux Collectivités	0,00 %	0,00 %
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	0,84 %	0,00 %
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	6,00 %	0,00 %
Produits Domestiques et de Soin Personnel	5,37 %	0,00 %
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	2,10 %	0,00 %
Médias et Divertissement	2,77 %	0,00 %
Matériel et Equipement de Technologies de l'Information	0,00 %	0,00 %
Matériaux	7,46 %	5,20 %
Logiciels et Services	2,28 %	0,00 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %
Equipements et Services de santé	6,05 %	0,00 %
Energie	8,17 %	5,99 %
Biens d'équipement	31,11 %	0,00 %
Biens de Consommation Durables et Habillement	8,84 %	0,00 %
Banques	4,67 %	0,00 %
Automobiles et Composants Automobiles	0,99 %	0,00 %
Assurance	0,00 %	0,00 %
Autres	2,42 %	0,00 %
Etats ou Quasi-états	0,00 %	0,00 %

Hors dérivés

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignes sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

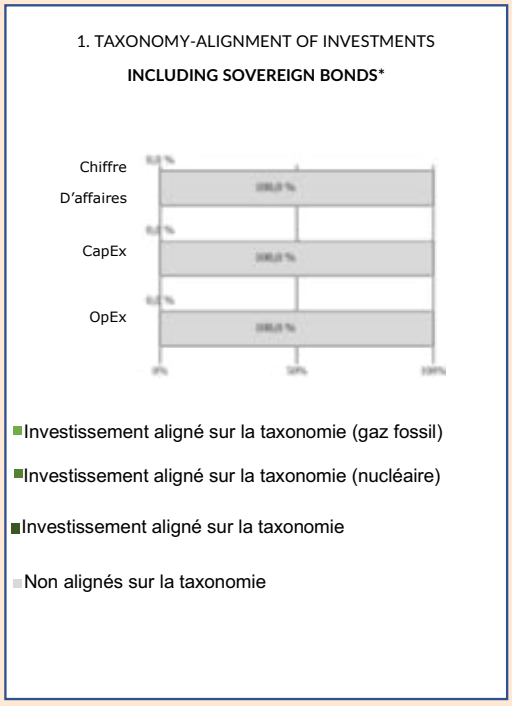

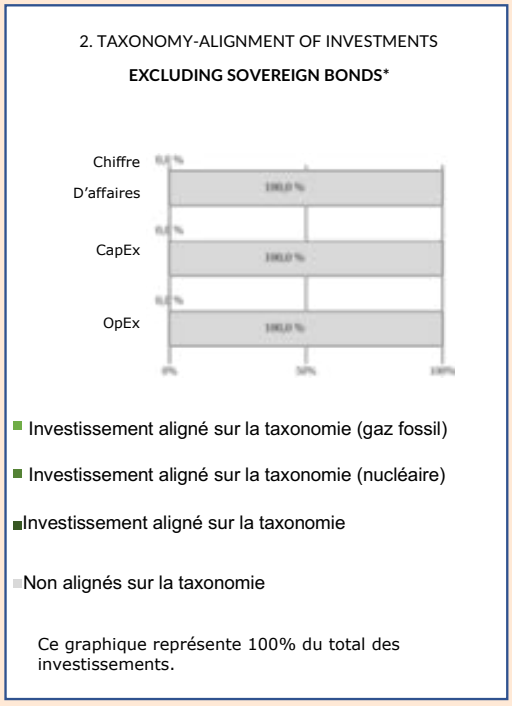

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2025.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;

- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B des OPC Covéa Finance) ;

- les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie).

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche et Gestion applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont rafraîchies chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie de positions sur des émetteurs soumis à exclusion post investissement a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs est déterminée à partir de son modèle d'évaluation ESG propriétaire des émetteurs privés déployé en 2024 selon une approche «Best-in-Class», consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Ces évaluations quantitatives sont complétées dans certains cas limités et déterminés (certaines valeurs dites cœurs de portefeuille, valeurs non notées par le modèle en l'absence de données suffisantes…) par une approche qualitative de l'émetteur. Ce travail réalisé, par l'équipe Analyse Financière et Extra-Financière, approfondit la recherche et l'analyse d'éléments sur les trois piliers E, S et G.

L'ensemble des équipes de gestion bénéficient d'une méthodologie de notation qualitative ESG mise en œuvre par Covéa Finance leur permettant de considérer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

Tous nos fonds Catégorie 2 AMF suivent une approche « en amélioration de note » (c'est-à-dire que la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à celle de l'univers investissable).